REPUBLIQUE FRANÇAISE

AR Prefecture

016-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF Reçu le 10/04/2025

Numéro SIRET 2116002000052

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune COMMUNE D'AUBETERRE S/DRONNE

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE BARBEZIEUX

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2025

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modelités de vote du bulget Prefecture	3
II - Présentation générale du budget_ASST-BF	
A1 - vie Gensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	32
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	40
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	42
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	43
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	44
A3.2 - Etalement des provisions	45
A4.1 - Equilibre des opérations financières	46
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	47
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	48
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	49
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	50
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	51
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	52
A6 - Etat des charges transférées	53
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	54
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	55
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	56
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	57
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	58
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	59
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	60
B1.7 - Etat des engagements reçus	61
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	62
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	63
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	64
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	66
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	67
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	68
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	69

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES			
MODALITES DE VOTE DU BUDGET			

AR Prefecture

- I L'assemblee délibérante à voie le présent budget par nature : - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1							
	AR Prefecture	EXPLOITATION	1 81					
	016-211600200-20250401-BP_2025 Reçu le 10/04/2025		RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION					
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	115 181,00	70 609,66					
	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 109 390,34					
3	= = =							
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	115 181,00	180 000,00					
•		INVESTISSEMENT						
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT					
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	52 001,00	33 431,14					
	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
O R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)					
(2) 0,00								
ī								
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	52 001,00	52 001,00					
,		TOTAL						
	TOTAL DU BUDGET (3)	167 182,00	232 001,00					

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

	AR Prefecture	EXPLOITATIO	N			
Cha	016-211600200 Liber 0 401-BP_2025 Reçu le 10/04/2025	Pour memoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 550,00	0,00	3 550,00	3 550,00	3 550,00
	Total des dépenses de gestion des services		0,00	74 550,00	74 550,00	74 550,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,62		999,86	999,86	999,86
Т	otal des dépenses réelles d'exploitation	81 750,62	0,00	81 749,86	81 749,86	81 749,86
023	Virement à la section d'investissement (6)	5 008,88		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	33 666,50		33 431,14	33 431,14	33 431,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des dépenses d'ordre d'exploitation	38 675,38		33 431,14	33 431,14	33 431,14
	TOTAL	120 426,00	0,00	115 181,00	115 181,00	115 181,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 115 181,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	49 268,10	0,00	50 319,66	50 319,66	50 319,66
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes de gestion des services	49 268,10	0,00	50 319,66	50 319,66	50 319,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	49 268,10	0,00	50 319,66	50 319,66	50 319,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	20 290,00		20 290,00	20 290,00	20 290,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	20 290,00		20 290,00	20 290,00	20 290,00
	TOTAL		0,00	70 609,66	70 609,66	70 609,66

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 109 390,34 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 180 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	13 141,14
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
 (2) Inserte en cas de reprise des resultats de revercice precedent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le ote de l'organe délibéra AR de Proministratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (4) Si la regie applique le regime des provisions semi-budgetaires, ainsi que pour la dotation au . dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilie es de parcentent su dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilie es de parcentent su dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilie es de parcentent su dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilie es de parcentent su de provision au . dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilie es de parcentent su de parcentent des valeurs mobiliers des des créances et des valeurs mobiliers et de parcentent des valeurs des valeurs des des créances et des valeurs mobiliers et de parcentent des valeurs des v
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

AR Prefecture DEPENSES D'IN VESTISSEMENT

Chap.	Ch. 016-211600200-20260401-BP_2025 Reçu le 10/04/2025		Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		precedent (1)				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	25 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'équipement	25 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	710,00		1 711,00	1 711,00	1 711,00
	Total des dépenses financières	710,00	0,00	1 711,00	1 711,00	1 711,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	25 710,00	0,00	31 711,00	31 711,00	31 711,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 290,00		20 290,00	20 290,00	20 290,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	Total des dépenses d'ordre d'investissement			20 290,00	20 290,00	20 290,00
	TOTAL	46 000,00	0,00	52 001,00	52 001,00	52 001,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 001,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE D'AUBETERRE S/DRONNE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2025

45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tq	tal des recettes réclies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ш	d'investissement P	refecture				
021	Virement de la section 016-211600200-20 d'exploitation (4)04/20		ST-BF	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert	33 666,50		33 431,14	33 431,14	33 431,14
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes d'ordre d'investissement	38 675,38		33 431,14	33 431,14	33 431,14
	TOTAL	38 675,38	0,00	33 431,14	33 431,14	33 431,14

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 569,86
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 001,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	13 141,14
FONCTIONNEMENT (8)	

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

⁽¹⁾ cf. Modalités de vote I.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

AR Prefection NES (du présent budget + restes à réaliser)

	016-21160020 ExPlanAndN BP_2025_ASS	- <mark>O</mark> pérati	ns réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général		50 000,00		50 000,00
012	Charges de persennel, frais assimilés		14 000,00		14 000,00
014	Atténuations de produits		7 000,00		7 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		3 550,00		3 550,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		5 200,00	0,00	5 200,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions		1 000,00	33 431,14	34 431,14
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)		0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			0,00	0,00
022	Dépenses imprévues		999,86		999,86
023	Virement à la section d'investissement			0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total		81 749,86	33 431,14	115 181,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 115 181,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	20 290,00	20 290,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	30 000,00		30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 711,00		1 711,00
	Dépenses d'investissement – Total	31 711,00	20 290,00	52 001,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
11-	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 001,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

AR Prefectire TES (du présen budget + restes à réaliser) 2025_ASST-BF Opéra 016-211600200-20250401-BP Reçu le 10/04 **EXPLOITATION** Opérations d'ordre ions réelles (1) **TOTAL** (2) 013 Atténuations de charges 0,00 0,00 60 Achats et variation des stocks (3) 0.00 0,00 70 Ventes produits fabriqués, prestations 50 319,66 50 319,66 71 Production stockée (ou déstockage) (3) 0,00 0,00 72 0,00 Production immobilisée 0,00 73 Produits issus de la fiscalité (6) 0,00 0,00 74 0,00 Subventions d'exploitation 0,00 75 Autres produits de gestion courante 0,00 0,00 76 **Produits financiers** 0,00 0,00 0,00 77 0,00 20 290,00 20 290,00 Produits exceptionnels 78 Reprise amort., dépreciat° et provisions 0,00 0,00 0,00 79 0,00 Transferts de charges 0,00 Recettes d'exploitation – Total 20 290,00 70 609,66 50 319,66

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	109 390,34
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	180 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		33 431,14	33 431,14
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	33 431,14	33 431,14

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	18 569,86
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 001,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voi
- net de retracer les variatien de Romannia de la fournitures) (3) Per
- (4) Si I. regie applique le regime des provisions budgetaires.
 (5) Seu e Hotel des John faith Roll comple de Het Priguire Rui de Ceta F (with the Statian Rafinexe IV 7).
 (6) Ce trapifice existe unique ment en M. 2, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

		AR Prefecture			
	Chap / 016-2116 apt (1), 1e	Libelié (1) 00200-20250401-BP_2025_ASST-BF 10/04/2025	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011		Charges à caractère général (5) (6)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
604		Achata d'études, prestations de services	1 500,00	1 500,00	1 500,00
606	1	Fournitures non stockables (eau, énergie	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6063	3	Fournitures entretien et petit équipt	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6066	6	Carburants	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6068	3	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6152	28	Entretien,réparation autres biens immob.	23 000,00	23 000,00	23 000,00
615	5	Entretien et réparations biens mobiliers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
616		Primes d'assurances	900,00	900,00	900,00
627		Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
635		Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012		Charges de personnel, frais assimilés	14 000,00	14 000,00	14 000,00
621	5	Personnel affecté coll. de rattachement	14 000,00	14 000,00	14 000,00
014		Atténuations de produits (7)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
706°	129	Reverst redevance modernisat° agence eau	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65		Autres charges de gestion courante	3 550,00	3 550,00	3 550,00
654°	1	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6542	2	Créances éteintes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6588	3	Autres ch. diverses de gestion courante	50,00	50,00	50,00
	TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	74 550,00	74 550,00	74 550,00
		= (011 + 012 + 014 + 65)			
66		Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67		Charges exceptionnelles (c)	5 200,00	5 200,00	5 200,00
6714	4	Intérêts moratoires	200,00	200,00	200,00
673		Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68		Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6817	7	Dot. dépréc. actifs circulants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
69		Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022		Dépenses imprévues (f)	1 000,62	999,86	999,86
	Т	OTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	81 750,62	81 749,86	81 749,86
023		Virement à la section d'investissement	5 008,88	0,00	0,00
042		Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	33 666,50	33 431,14	33 431,14
681	1	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	33 666,50	33 431,14	33 431,14
	TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38 675,38	33 431,14	33 431,14
043		Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	7	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	38 675,38	33 431,14	33 431,14
	-	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	120 426,00	115 181,00	115 181,00
					+

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	115 181,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

COMMUNE D'AUBETERRE S/DRONNE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2025

(3) Hors restes à réaliser.

(11) C

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

	AR Prefecture	L			
art	ap/ Libellé (1) (0) 6-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF Reçu le 10/04/2025		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013 L	Atténuations de charges (5)		0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations		49 268,10	50 319,66	50 319,66
70611	Redevance d'assainissement collectif		26 000,00	26 000,00	26 000,00
70612	Redevance modernisation des réseaux		5 200,00	5 200,00	5 200,00
7064	Locations de compteurs		18 068,10	19 119,66	19 119,66
73	Produits issus de la fiscalité (6)		0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		49 268,10	50 319,66	50 319,66
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)		0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		49 268,10	50 319,66	50 319,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)		20 290,00	20 290,00	20 290,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul		20 290,00	20 290,00	20 290,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)		0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 290,00	20 290,00	20 290,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			69 558,10	70 609,66	70 609,66

2.22
0,00
390,34
000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RE\ 042 = DI\ 040,\ RE\ 043 = DE\ 043.$
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		III
	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

\Box		AR Prefecture				
Cł		Libellé (1) .600200-20250401-BP_2025_ASST-BF : 10/04/2025		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20		Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00	0,00
22		Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00	0,00
23		Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00	0,00
107		Opération d'équipement n° 107 (5)		0,00	0,00	0,00
109		Opération d'équipement n° 109 (5)		0,00	0,00	0,00
110		Opération d'équipement n° 110 (5)		0,00	0,00	0,00
111		Opération d'équipement n° 111 (5)		0,00	0,00	0,00
112		Opération d'équipement n° 112 (5)		0,00	0,00	0,00
113		Opération d'équipement n° 113 (5)		0,00	0,00	0,00
114		Opération d'équipement n° 114 (5)		0,00	0,00	0,00
115		Opération d'équipement n° 115 (5)		0,00	0,00	0,00
116		Opération d'équipement n° 116 (5)		15 000,00	15 000,00	15 000,00
117		Opération d'équipement n° 117 (5)		0,00	0,00	0,00
118		Opération d'équipement n° 118 (5)		10 000,00	15 000,00	15 000,00
119		Opération d'équipement n° 119 (5)		0,00	0,00	0,00
		Total des dépenses d'équipement		25 000,00	30 000,00	30 000,00
10		Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13		Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00
18		Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00
26		Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27		Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
020		Dépenses imprévues		710,00	1 711,00	1 711,00
		Total des dépenses financières		710,00	1 711,00	1 711,00
	Total	des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
		TOTAL DEPENSES REELLES		25 710,00	31 711,00	31 711,00
040		Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)		20 290,00	20 290,00	20 290,00
		Reprises sur autofinancement antérieur		20 290,00	20 290,00	20 290,00
1391	1	Subventions d'équipement		20 290,00	0,00	0,00
1391	11	de la collectivité de rattachement		0,00	20 290,00	20 290,00
		Charges transférées		0,00	0,00	0,00
041		Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00	0,00
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE		20 290,00	20 290,00	20 290,00
		S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	!	46 000,00	52 001,00	52 001,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 001,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

COMMUNE D'AUBETERRE S/DRONNE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2025

- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture

016-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF Reçu le 10/04/2025

Ш

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					
	AR Prefecture (1) Libellé (1) 211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF 1e 10/04/2025		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
131	Subvention d'équipement reçues		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	_	5 008,88	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)		33 666,50	33 431,14	33 431,14
2812	Agencements, aménagements de terrains		310,00	310,00	310,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation		7 143,50	7 054,00	7 054,00
28158	Autres matériels, outillage technique		26 067,00	26 067,14	26 067,14

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	18 569,86
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 001,00

146,00

0,00

38 675,38

38 675,38

38 675,38

0,00

0,00

33 431,14

33 431,14

33 431,14

0,00

0,00

33 431,14

33 431,14

33 431,14

Autres immobilisations corporelles

Opérations patrimoniales (8)

TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION

TOTAL RECETTES D'ORDRE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

(= Total des recettes réelles et d'ordre)

2818

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR Prefecture OPERATION D'EQU PEMENT N°: 103 (1)

016-211600200-20250401-BLIBELLES Réseaux ère et 2ème tranche
Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
7	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	·
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefectusperation D'EQU PEMENT N°: 106 (1)

016-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF: State ion 2° tranche
Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)			
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
131	Subvention d'équipement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

AR Prefection D'EQU PEMENT N°: 107 (1)

O16-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	2 784,44	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 784,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 784,44	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		` ' ' ' '	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
131	Subvention d'équipement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR Prefectusperation D'EQU PEMENT N°: 109 (1)

O16-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 034,79	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 034,79	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	1 034,79	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR PrefectureRATION D'EQU PEMENT N°: 110 (1)

Old-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	3 017,81	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 017,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	3 017,81	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR Prefectusperation D'EQU PEMENT N°: 111 (1)

Old-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 410,42	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 410,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	1 410,42	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR Prefector RATION D'EQU PEMENT N°: 112 (1)

016-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	5 238,98	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 238,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	5 238,98	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR PrefectureRATION D'EQU PEMENT N°: 113 (1)

Old-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	2 309,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 309,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Aménagements de terrains	2 309,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	es à réaliser N-1 (3) Recettes de l'exercice	Restes à réaliser N-1 (3)	RECETTES (répartition) (Pour information)	
0,00	0,00 d	с 0,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	•
0,00	0,00	0,00	Subventions d'investissement	13
0,00	0,00	0,00	Subvention d'équipement reçues	131
0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes assimilées	16
0,00	0,00	0,00	Immobilisations incorporelles	20
0,00	0,00	0,00	Immobilisations corporelles	21
0,00	0,00	0,00	Immobilisations reçues en affectation	22
0,00	0,00	0,00	Immobilisations en cours	23
	0,00	0,00	Immobilisations reçues en affectation	22

	,
RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR Prefection D'EQU PEMENT N°: 114 (1)

| 016-211600200-20250401-BP_2025_ASST_BF |
| Regulation 10/04/2025 | Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	9 458,24	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 458,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	9 458,24	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR PrefectureRATION D'EQU PEMENT N°: 115 (1)

| Old-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF
| Regu le 10/04/2025 | Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	7 976,57	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 976,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	7 976,57	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR Prefection D'EQU PEMENT N°: 116 (1)

016-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	74 240,26	a 0,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	74 240,26	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	74 240,26	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-15 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

AR Prefectual PERATION D'EQU PEMENT N°: 117 (1)

Old-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	3 344,48	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 344,48	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 344,48	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR PrefectureRATION D'EQU PEMENT N°: 118 (1)

016-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF; Sation d'épuration

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)			Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
	DEPENSES	4 730,00	a 0,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	4 730,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	
2156	Matériel spécifique d'exploitation	4 730,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	mmobilisations reçues en affectation 0,00 0,00		0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-15 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR PrefectureRATION D'EQU PEMENT N°: 119 (1)

016-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF

Reçu le 10/04/2025

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
	DEPENSES	729,17	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	729,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	729,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne au 01/01/N Montant des tiraç de trésorerie (2)		Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement							
51928 Autres avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
National									ux initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	ux initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 01/01/N										
							Taux d'intérêt					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

	Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)				Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

														,
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'i

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE D'AUBETERRE S/DRONNE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2025

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		A1.7 111 0E0	OIL DE LA TREI ATR	ITTION DE L'ENCC	0110 (1)		
Ind	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
, ,	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicatour jusqu'à 3 · multiplicatour jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange te taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sen unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (B) Barrière simple. Pas d'effet de levier (C) Option d'échange (swaption) (D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé (E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert		Instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Effet de l'instrument de couverture										
	B	Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)					
	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération			
,		(5)	(6)				Produits C/700	de couverture	de couverture			
Taux fixe (total)						0,00	0,00					
Taux variable simple (total)						0,00	0,00					
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00					
Total						0,00	0,00					

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES						
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE						
AUTRES DET ES	A1.6					
AR Prefecture						

016-211600200-20250401-BP_2025_AATa6-BIAUTF ES DETTES Reç**ylssaeslaes des en gaagem**ents juridiques pris autres que ce ux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

	IV – ANNEXES							
	ELEMENTS DU BILAN							
	METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS							
	AR Prefecture							
	016-211600200-202504A2-BAMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES							
	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DEL BERANTE	Délibération du						
Bie	s do faible valour							
Seu	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du							
CGC	CT): €							

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2156 Matériel spécifique d'exploitation	10	13/12/2003
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	60	13/12/2003
L	218 Autres immobilisations corporelles	5	13/12/2003
L	212 Agencements et aménagements de terrains	25	31/03/2009

IV – ANNEXES										
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DE DEPRECIATIONS AR Prefecture										
016-211600200-202 A3 4	016-211600200-2024341-ETATIDESPROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS									
Reçu 1e 10/04/2025	Dotations	Date de	Montant des prov. et	Montant total des prov. et	Reprises inscrites au	SOLDE				
dépréciation	budget de l'exercice (1)	constitution	dépréciations constituées au 01/01/N	dépréciations constituées	budget de l'exercice	prévisionnel au 31/12/N				
	PROVISIO	NS ET DEPRECI	ATIONS BUDGET	AIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
	PROVISIONS	ET DEPRECIATI	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

	IV – ANNEXES				
	ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS				
	AR Prefecture				
(1) II s'	016-211600200-20250401-BP A3, 25_EJALEMEN Reçu le 10/04/2025 git des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.	DES PROVISIONS			

	IV – ANNEXES				
	ELEMENTS DU BILAN				
	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES				
	016-211600200-20250401-BP_2025_ASST-BF Reçu le 10/04/2025				
פום	DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEU				

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	18 569,86	18 569,86
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	18 569,86	18 569,86

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)	
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	18 569,86	18 569,86	
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	18 569,86	18 569,86	

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	22 001,00	22 001,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	33 431,14	33 431,14
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	11 430,14	11 430,14

⁽¹⁾ Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

	IV – ANNEXES					
	ELEMENTS DU BILAN					
	EQUILIBRE DES OPERATIONS FIN	ANCIERES - DEPENSES	A4.2			
	AR Prefecture					
0	16-211600200-20 DEPENSES A COUVRIR PAR	DES RESSOURCES PROP	RES			
An. (1)	edu le 10/04/2025 Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)			
DLI-	SES TOTALES A COUVRID PAR DES RESSOURCES	22 001,00	I 22 001,00			
16 Emp	runts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00			
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00			
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00			
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00			
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00			
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00			
1681	Autres emprunts	0,00	0,00			
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00			
1687	Autres dettes	0,00	0,00			
Dépens	ses et transferts à déduire des ressources propres (B)	22 001,00	22 001,00			
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves					
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves					
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	20 290,00	20 290,00			
020	Dépenses imprévues	1 711,00	1 711,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

	IV			
	ELEMENTS DU E			_
	EQUILIBRE DES OPERATIONS FIN AR Prefecture	ANCIERES – RECETTES		A4.3
I		S DDODDES		
	Podu 10 10/04/2025			Vata (0)
	` '	Propositions nouvelles		Vote (2)
NEG	TTTEC (DECCOUNCES PROPRIES) h	33 431,14	III	33 431,14
Ress	ources propres externes de l'année (a)	0,00		0,00
10222		0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ress	ources propres internes de l'année (b) (3)	33 431,14		33 431,14
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
2812	Agencements, aménagements de terrains	310,00		310,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	7 054,00		7 054,00
28158	Autres matériels, outillage technique	26 067,14		26 067,14
2818	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00		0,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU	J ET A5.1.1
AR D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET AR D'ASSANISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EL AT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECET LES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF — SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ET AT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECET TES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

	IV – ANNEXES							IV
	ELEMENTS DU BILAN AR Prefe rtate ES CHARGES TRANSFEREES							A6
	01 Re	6-211600200-2 çu le 10/04/2	0250401- 025	-BP_2025_A; A6 – ETAT	SST-BF DES CHARGES	TRANSFEREES	3	
Exer	cice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL 0,00 0,00 0,00							0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	al		à la date u budget		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier	_	ntie au cours de ercice	
	Année	Profil		cher de file			duelle sements (2)	auelle		Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00	

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES									
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX									
	GARANTIES D'EN PRUNT								
AR Prefecture			,						
016-2B16202CALCULODU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT									
Reçu le 10/04/2025									
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CG	СТ		Valeur en euros						
Total des annuites deja garanties à echoir dans l'exercice (1)		Α		0,00					
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties	s de l'exercice (1)	В		0,00					
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)		С		0,00					
Provisions pour garanties d'emprunts		D		0,00					
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D		0,00						
Recettes réelles de fonctionnement	II		50 319,66						
	-								

1/11

0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES				
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS				
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3			
AR Presecture				

016-2116002B1.32+2SUBMENTIONS WERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET Reçu le 10/04/2025

(1) Ind quer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Déromination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES								
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS								
	ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL							
	AR Prefecture	,						
	016-211600200-202504 B1-4							
	Reçu le 10/04/2025							
(1) Indi	ver l'objet du bien mobilier ou immobilier.							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENA<u>RIAT</u>

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la restante du marché de partenariat (3)					
			Nature des				Montant	Annuité versée sur l'exercice	Part inve	stissement	Part fonctionnement II			
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	total prévu au titre du marché (TTC)		Part totale (4)	Dont part nette (5) I		Part financement III	TOTAL I + II + III	
Marchés de parte	enariat (1)													
		SOL	JS-TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Marchés globaux	Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
	SOUS-TOTAL						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

⁽²⁾ Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

⁽³⁾ Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

⁽⁴⁾ Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

⁽⁵⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES										
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS										
	ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DO									
AR Prefect		I								
016-211600200-202504 B1.6	ES									
An ée ^{Reçu le} Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annu	ité à verser au			
d'or gine		arrees		l'origine	1/1/N	cour	de l'exercice			
8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00		0,00			
8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00		0,00			
Au profit d'organismes publics				0,00	0,00		0,00			
Au profit d'organismes privés (1)	0,00	0,00		0,00						
TO*	ΓAL			0,00	0,00		0,00			

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES											
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS											
	ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS										
	016-211600200-20250401-В ВДОТ 25 ЕТБАТ-DES ENGAGEMENTS RECUS										
An	iee	u le 10/04/2025 Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée er	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au			
d'or	nine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice			
8027	' Subven	tions à recevoir par annuités (annui	tés restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00			
8028	Autres e	engagements reçus				0,00	0,00	0,00			
A l'e	xception	de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00			
Enga	Engagements reçus des entreprises 0,00 0,00							0,00			
		Т	OTAL			0,00	0,00	0,00			

IV – ANNEXES							
ENGAGEMENTS HORS BILAN							
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEME	ENT B2.1						
AR Prefecture	,						
016-B2400 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CR	EDITS DE PAIEMENT						
Reçu le 10/04/2025 (1) Il s'udit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.							
(2) s' ait du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions							

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES							
ENGAGEMENTS HORS BILAN							
AUTORISATIONS D'ENGAC	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT I T CREDITS DE PAIEMENT						
AR FIELECTULE							
016-2829202SPTUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT Reçu le 10/04/2025							

(1) Il s' ldit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ II s'agit ou montant prevu initialement par recheancier comge des revisions

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

5 2 2 2 2 (5						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 hábitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352: Modalités particulières: recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES				
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ET AT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT AR Prefecturémploye par la regie				
016-211600200-20250401-BP_2025_ C12REJAT DU PERSQNNELDE LA COLLECTIV	ASST-BF	BLISSEMENT DE RATTACHE	MENT EMPLOYE PAR LA	REGIE (1)
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L 6215	'ARTICLE
Adjoint technique trritorial principal 1ère classe	С	1		14 000,00
TOTAL GENERAL	С	1		14 000,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES				
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS				
	LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS À TE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2		
	AR Prefecture			
C	TOLISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (al Regu le 10/04/2025 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	rticles L.		
Las	Reçu le 10/04/2025 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT) cocuments financiers et comptables de ces organismes sont mis : la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de d			
con		emander		

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, \ldots).

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

AR Prefecture

016-211600 **C3 -2biste Deseservices Individ** Valises dans un budget annexe Reçu le 10/04/2025

COMMUNE D'AUBETERRE S/DRONNE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2025

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
AR Prefecture Non bre de membres en exercice : 10 Non bre de membres présents 29 0401-BP_2025_ASST-BF Non bre de suffragés expérimés 250 VOTES :		

Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 25/03/2025

Présenté par (1) Le Maire,

A Aubeterre-sur-Dronne le 01/04/2025

(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Aubeterre-sur-Dronne, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALÉPÉE Anne -Marie	
AUDOIN Charles, Maire	
CADIOT Clémence	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne -Marie	
JONQUA MARTIN Marylène	
LAFRAIS Jean-Paul	
MAFFRE Xavier, 2ème adjoint	
MÉTAYER Maryse	
POUPEAU Daniel, 1er adjoint	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2025, et de la publication le 10/04/2025 A Aubeterre-sur-Dronne,le 10/04/2025

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.